

ÉLECTION À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU DOUBS

COLLÈGE ANCIENS EXPLOITANTS ET ASSIMILÉS
>>>> DATE DE CLÔTURE DU SCRUTIN : 31 JANVIER 2013 <<<<



Confédération Paysanne

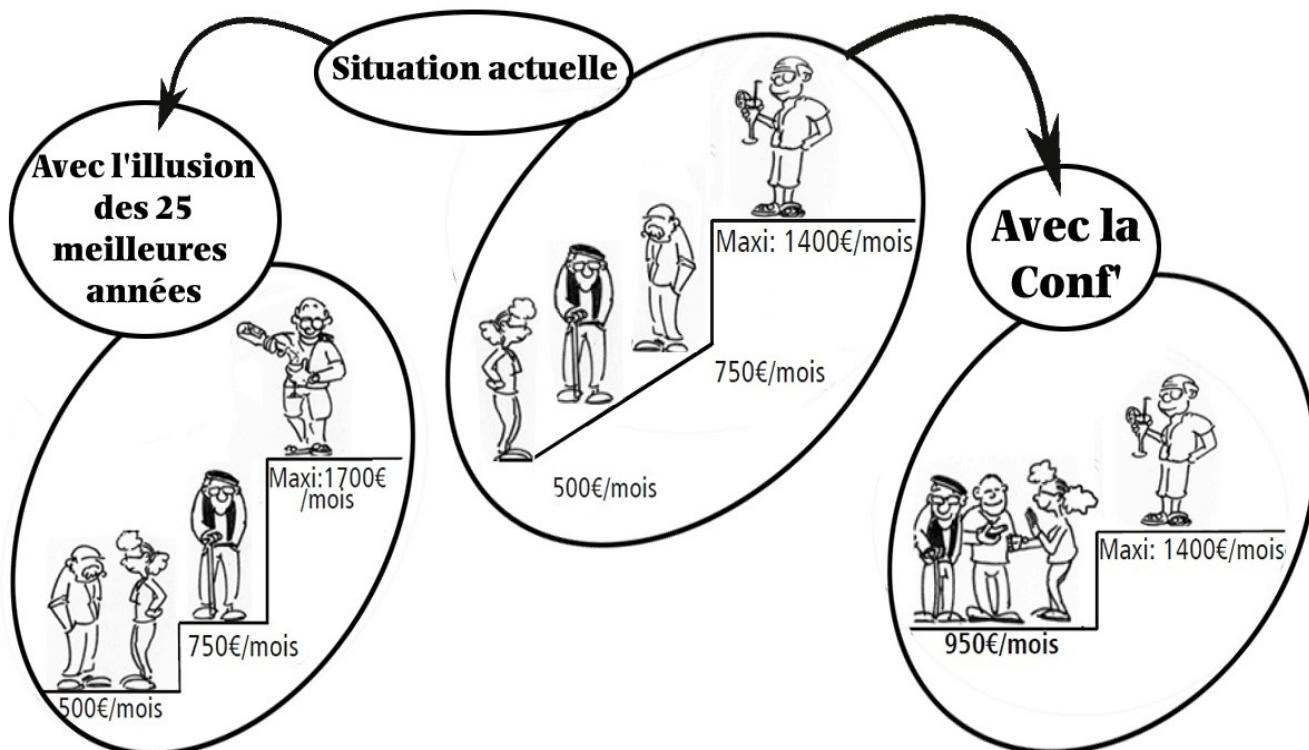
Entre le 15 et le 31 janvier, vous élirez par correspondance vos représentants à la chambre d'agriculture. Vous allez ainsi décider de l'orientation de la politique agricole du département du Doubs.

La période qui s'achève a été marquée par de nombreux événements qui ont bouleversé le monde agricole. Dans ce contexte parfois difficile, la Confédération Paysanne se donne une priorité : donner des perspectives à TOUS les paysans du Doubs. Pour peser sur les décisions qui modèlent durablement nos vies et nos campagnes, la Confédération Paysanne a besoin d'une représentation forte. Elle doit être en mesure de défendre nos droits, et nous voulons :

UNE RETRAITE DÉCENTE POUR TOUS LES ANCIENS EXPLOITANTS !

Nous défendons un système solidaire par répartition. Aujourd'hui il est urgent d'agir car 3 retraités agricoles sur 4 reçoivent entre 500 et 750€ par mois.

Il faut revaloriser les plus petites retraites d'urgence et dénoncer le dispositif dit des « 25 meilleures années » qui creuse les inégalités entre nous.



AVEC VOUS, nous défendrons notre projet, pour ASSURER UNE RETRAITE DÉCENTE A TOUS LES PAYSANS :



La Confédération Paysanne exige le renforcement du système des retraites par répartition afin d'atteindre une pension minimale nécessaire. L'égalité femme-homme est un objectif fondamental à atteindre. Les moyens de financement existent. Notre objectif : la solidarité !

- **Pension minimum unique** (chef d'exploitation - conjoint) à 85 % du smic (ou 950 € en 2012)
- Transfert des années validées (ensemble des droits retraite), en cas de décès du chef d'exploitation en activité, sur le compte du conjoint survivant qui reprend l'exploitation
- Suppression des différents dispositifs qui réduisent nos retraites : coefficient d'adaptation, pénalité pour les carrières incomplètes
- Bonification enfants forfaitaire (112 € mensuel à partir du 3^{ème} enfant)
- Réversion totale, au décès d'un membre du couple, à son conjoint survivant
- Suppression, pour la retraite complémentaire obligatoire, de l'obligation d'avoir cotisé au moins 17.5 ans comme chef d'exploitation et extension du dispositif aux conjoints et aides familiaux
- Prise en charge de la perte d'autonomie par la MSA, hors assurances privées.
- Financement à collecter dans les milliards

d'euros perdus par les niches fiscales agricoles, dans le revenu du capital, par le produit de la taxe sur les terres agricoles devenues constructibles, par la solidarité des plus grosses retraites dans les autres régimes.

Nous porterons à la Chambre d'agriculture nos priorités :

- le renouvellement des générations, l'avenir de notre métier, l'installation,
- L'accompagnement des actifs et recensement des paysans 5 ans avant leur arrêt d'activité prévu pour faciliter et réussir la transmission,
- La question du devenir de la maison d'habitation des anciens exploitants
- La lutte contre l'isolement des plus fragiles d'entre nous et notamment les personnes âgées (accès aux soins, proximité des services sociaux) et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés.

A la chambre d'agriculture, nous mettrons au service du monde paysan notre expérience, nos savoirs et notre disponibilité.

La liste présentée par la Confédération paysanne du Doubs :

1. Gabriel BOLE-FEYSOT, ancien producteur de lait à comté, à Les Combes
2. Pierre BOURGEOIS, ancien producteur de lait à comté bio, à la Chapelle des Bois
3. Yvette LIARD, ancienne productrice de lait bio, à Voillans
4. Roland SAILLARD, ancien producteur de lait à comté, à Frasnes

Comment voter ?

Mettez simplement le bulletin Confédération Paysanne dans l'enveloppe d'expédition et postez-la avant le 31 janvier 2013.

Ne rayez aucun nom, ne changez pas l'ordre des candidats : il ne faut rien écrire sur le bulletin et sur l'enveloppe de vote.

Toute annotation rend votre vote nul !

UN AVENIR POUR TOUS LES PAYSANS !